



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

## COMPTES RENDUS DE LECTURE

Viktor J. VANBERG, *Rules and choice in economics*.

London, Routledge, 1996, 310 p.

L'ouvrage de Viktor Vanberg est constitué d'une collection d'articles publiés au cours des dix dernières années (dont trois en collaboration avec James Buchanan) et qui ont été remaniés pour donner au lecteur une mise en perspective hayékienne de la représentation des comportements et des choix individuels par les économistes. Plusieurs types de lectures sont envisageables : on peut trouver dans cet ouvrage une introduction à l'œuvre de Hayek en particulier dans sa tentative de fonder une conception à la fois individualiste et évolutionniste des comportements et de leur ajustement ; on peut également y voir une manière d'aborder les sciences politiques à partir d'un point de vue économique tel que le pratique l'école du *Public Choice* (ce qui est particulièrement le cas des chapitres écrits en collaboration avec James Buchanan) ; enfin, on peut y trouver une analyse critique de la construction économique ordinaire de l'agent économique, de l'épistémologie qui lui est propre et du type d'objectif qu'elle se fixe. Il s'agit toutefois d'une critique interne qui se fonde sur un individualisme méthodologique revendiqué (dans un ouvrage en allemand paru en 1975, l'auteur justifie ce choix tant d'un point de vue positif que normatif et, bien qu'il se refuse à reprendre ici les termes de son analyse, il rapporte un certain nombre d'arguments). C'est la manière dont l'auteur remet en cause l'idée de choix économique qui sera privilégiée.

La question centrale que pose l'auteur, même s'il ne la formule pas en ces termes, est celle d'une anthropologie capable de fonder les comportements sociaux en général et économiques en particulier. Dans une introduction qui est particulièrement éclairante, l'auteur montre comment, au milieu des années 60, en Allemagne, il a voulu entreprendre une critique de l'économie néoclassique inspirée du sociologue Hans Albert (l'auteur a enseigné et effectué ses recherches en Allemagne avant de partir aux États-Unis et de devenir professeur au Center of Public Choice de la George Mason University). L'intérêt (et la limite) du point de vue développé par l'auteur est de proposer une critique interne des instruments d'analyse néoclassiques : il part du constat des insuffisances à la fois de l'analyse des institutions et de la représentation des comportements réduits mais refuse de rompre avec l'individualisme méthodologique (une telle rupture, viscérale et stérile à ses yeux, caractérise la tradition sociologique depuis Durkheim). Plus que les arguments, à dire vrai peu développés dans cet ouvrage, qui fondent son rejet de la vision anti-individualiste qu'il prête à la sociologie dans son ensemble, ce qui est intéressant dans le projet de Vanberg, c'est son ambition de réintroduire les règles comme objet d'analyse, les habitudes, les institutions en conservant le point de vue de l'individualisme méthodologique qui est au cœur de la tradition néoclassique.

Il existe un conflit essentiel entre l'approche économique et l'approche sociologique, entre l'idée de choix et l'idée de règle. Ce conflit est particulièrement bien résumé par le texte souvent cité de Duesenberry qui écrit « *que l'économie étudie tout*

ce qui concerne la manière dont les agents choisissent, alors que la sociologie explique pourquoi ils n'ont pas de choix ». Plus précisément, l'idée de choix est incompatible avec le fait de suivre une règle, de se soumettre à une norme. L'auteur, s'il refuse une simple partition des comportements, les uns dérivant de la conformité à une règle, les autres de choix optimisés, n'adopte ni le point de vue purement sociologique qui consiste à déplacer la question de l'obéissance à une règle vers celle de l'internalisation des règles (au sens de Parsons), ni le point de vue d'une théorie du choix poussée au terme de sa logique qui donnerait le respect de la règle comme étant rationalisable par un calcul d'optimisation. Un aspect important de l'ouvrage, notamment des deux premières parties, est d'établir pourquoi on ne peut réduire les règles à une optimisation cachée. Une des conclusions importantes est qu'une telle stratégie réductionniste aboutit à une aporie qui s'incarne dans le « faux radicalisme » caractéristique de la position de Becker, lorsqu'il propose de neutraliser la question des préférences en les donnant pour stables et identiques entre des agents. Ceux-ci ne se différencieraient que par les techniques mises en œuvre pour satisfaire leurs préférences, notamment en accumulant du capital humain. Dans ce cas, on transfère l'essentiel de la charge de l'explication des préférences 'subjectives' exogènes aux 'aptitudes' à produire les biens capables de satisfaire des préférences ultimes, aptitudes au sein desquelles il faut compter les croyances et la connaissance que les agents engagent sur le monde. Ce faisant, la théorie pure du choix rationnel

*« removes the only challenging issue from the research agenda. Since the insight that, given their preferences and theories persons choose whatever they think is best for them, is hardly worth debating, the only question that would seem to be worth exploring is how persons come to hold their view about 'what is best for them', and how they come to adopt and change their preferences and their theories about the world. »*

Une seconde dimension importante de l'existence de règles est qu'elles sont parties prenantes de la résolution du problème Hobbesian de l'existence d'un ordre social plutôt que de l'anarchie générée par des comportements individuels totalement non coordonnés, notamment parce que les règles sont la condition de possibilité pour les comportements d'optimisation individuels eux-mêmes. De là naît à la fois la possibilité et la nécessité d'une science politique au sens du *Public Choice* à la Buchanan, positive au sens où elle va analyser la compatibilité des règles entre elles et normative dans la mesure où elle permettra de discerner quelles règles doivent être adoptées.

Les agents ne suivent pas aveuglément les règles mais tirent profit du fait de suivre des règles (parce que le fait de suivre une règle est moins coûteux que de remettre tout en jeu à chaque instant, parce que le fait de suivre une règle a valeur d'engagement). La discussion centrale de ce que pourrait signifier l'idée que les agents « choisissent de suivre une règle » qui se fonde sur les travaux de Rowe n'est toutefois pas tout à fait aussi aboutie que le voudrait l'auteur (aucune référence n'est faite à la signification anthropologique ou bien philosophique de l'idée de suivre une règle). Elle débouche sur l'analyse des relations entre comportement et information, ou plus exactement connaissance (*knowledge*) que propose Hayek et qui, pour aller vite, donne un rôle important à des systèmes de classification, des règles cognitives qui définissent les modes de perceptions et, par là même les comportements. Elle ne parvient toutefois pas réellement, comme on va le voir, à dépasser une analyse logique un peu formelle et à fournir les fondements d'une anthropologie capable d'écarter l'aporie de la question du choix.

Parmi les règles que suivent les agents et qui sont exclues d'emblée par l'analyse économique, on trouve toutes celles qui dérivent de la morale et de l'adhésion des

agents à la morale. Les règles de la morale sont celles qui, sans qu'il ait besoin même de le formuler explicitement, jouent un rôle prépondérant aux yeux de l'auteur. Ces règles se distinguent de règles de comportement ordinaires parce qu'elles mettent en jeu la conception de l'ordre social que les agents défendent, parce qu'elles touchent aux « intérêts constitutionnels » des agents, pour reprendre l'expression proposée par Buchanan. Il montre le rôle déterminant qu'occupe la morale dans la réalisation d'un ordre social (ce qui serait probablement trivial si le point de vue des économistes ne conduisait pas à voir les mécanismes de marché comme seule source d'un tel ordre). Il propose même de voir dans le « niveau de moralité » effectivement observé une forme de capital social qui se déprécierait sans des réinvestissements permanents. Néanmoins, l'ordre constitutionnel ne peut exister à chaque instant sans que les agents y trouvent un intérêt (les agents ne suivent pas la loi kantienne de manière kantienne). En s'appuyant notamment sur le travail de philosophie politique de David Gauthier, il montre dans quelles conditions la disposition à être moral peut être entretenue. En simplifiant, les gains que l'on obtient individuellement à suivre les règles de confiance (*trust rules*) comme ceux que l'on obtient en coopérant et en respectant les règles de solidarité (*solidarity rules*) peuvent s'autorenforcer dans les groupes et faire émerger, loin de l'anarchie Hobbesienne, un ordre moral (il s'inspire également ici des travaux d'Axelrod sur l'émergence de la coopération grâce au principe de réciprocité).

En fait, le principe de la différenciation entre une théorie des choix rationnels telle que la pratiquent les économistes néoclassiques et l'immersion du domaine des choix dans celui des règles telle que la définit Hayek n'est rendue explicite que dans la partie V de l'ouvrage qui est consacrée aux « choix constitutionnels ». L'auteur montre comment la théorie des préférences recouvre le plus souvent sans les distinguer deux notions indispensables pour comprendre les choix humains : les préférences reflètent à la fois ce que veulent les agents et ce qu'ils croient, elles combinent un « composant d'intérêt » et un « composant de théorie ». Ce deuxième composant mérite une attention particulière et obéit à une logique propre. La théorie beckerienne du choix que l'on a évoquée plus haut a l'avantage de pousser à sa limite la distinction entre la fonction évaluative et la fonction cognitive des préférences. Elle laisse toutefois dans l'ombre la manière dont se constitue et dont fonctionne le composant cognitif des préférences qui, pour l'auteur, renvoie à l'idée du « primat de l'abstrait » avancée par Hayek. La conception que défend Hayek est celle d'un ordre évolutionniste (par opposition à l'idée d'un équilibre) qui repose sur les catégories de perception du réel, le système des règles appliquées par les agents et fonctionne dans une logique d'apprentissage fondée sur l'essai et la correction d'erreur. L'auteur parle alors de préférences constitutionnelles (*constitutional preferences*) pour désigner les préférences de chaque personne sur les règles ou les systèmes de règles. Les préférences constitutionnelles ont une double dimension : elles comportent à la fois des « théories constitutionnelles », fondant une évaluation factuelle du fonctionnement des règles et des « intérêts constitutionnels », donnant une évaluation subjective des systèmes de règles. En effet, les systèmes de règles, qui n'existent comme tels que parce qu'ils sont partagés et possèdent une dimension publique, contribuent à définir un ordre objectif du monde que les acteurs doivent prendre en compte dans leurs choix et font en même temps l'objet d'un jugement normatif (une distinction doit ainsi être opérée qui sépare les choix entre différentes règles, – *choices among rules* – ou choix « constitutionnels » et les choix effectués compte tenu des règles – *choices within rules* – ou choix sub-constitutionnels). D'une certaine façon, les exigences de rationalité sont poussées ici à un niveau supérieur puisqu'elles portent sur les règles fondamentales d'organisation du

monde social dont l'existence seule garantit la possibilité d'un exercice pour ainsi dire ordinaire de la rationalité.

C'est autour de l'élaboration de cette distinction que l'on trouve en définitive la principale contribution de l'ouvrage. D'un côté, l'auteur explore ce que l'introduction d'un ordre constitutionnel implique sur la manière de penser les interactions empiriques entre les acteurs et, en particulier, les organisations ; de l'autre, il développe la manière dont on peut penser dans ce cadre le mode d'intervention politique sur les systèmes de règles en vigueur dans une société. En d'autres termes, il s'agit pour l'auteur de justifier une philosophie du sujet particulièrement radicale, pour laquelle, – il refuse en cela l'évolutionnisme Hayékien –, il s'agit de montrer comment les agents choisissent les règles, et en particulier les règles collectives qui assurent l'émergence d'un ordre politique et social (on est étonné que cette façon très dix-huitième siècle d'aborder la question de l'économie politique n'évoque jamais la philosophie des Lumières à l'exception de David Hume).

Le tour de force que tente l'auteur consiste à montrer que le marché permet de réaliser cet ordre de règles librement choisies. Pour y parvenir, il commence par critiquer la vision d'un marché réduit à une combinaison spontanée d'échanges bilatéraux. Le fonctionnement du marché ne se réalise pas dans un 'vide institutionnel' mais repose au contraire sur des règles qui, en suivant Hayek, innées ou constituées historiquement, formalisées et explicites ou informelles et parfois mêmes inexplicitées, s'articulent et contribuent à la réalisation d'un ordre spontané. Cet ordre est en fait une dynamique dont le moteur est la compétition entre les acteurs et qui procède par sélection de groupes et par mise en œuvre de nouvelles variantes, de nouveaux modes de comportement. Ce qui intéresse en particulier Hayek est l'émergence de règles partagées par un groupe qui lui sont profitables sans que les avantages collectifs qu'elles procurent n'aient été au principe de leur adoption (Hayek s'inscrit en effet dans une approche évolutionniste et seul un mécanisme de sélection historique au niveau des groupes permet de mesurer le succès d'un ensemble de règles). Pour V. Vanberg, la question centrale devient au contraire de comprendre comment des règles contraignantes individuellement sont adoptées collectivement. Refusant de s'en remettre à une mécanique évolutionniste, il cherche à résoudre le paradoxe de l'action collective en définissant une approche contractualiste dans la lignée de Buchanan mais aussi de Coleman, pour citer deux auteurs auxquels il se réfère plus particulièrement.

Le chapitre 8, dans lequel il montre comment il est possible de penser les organisations comme des « systèmes constitutionnels », est particulièrement caractéristique de ce projet. Partant, selon une routine bien rodée, du rejet d'une approche qui donne un sujet au collectif et réifie les organisations, il rejette également les approches économiques ordinaires. Pour des raisons évidentes, le paradigme de l'échange bilatéral ne peut suffire à fonder l'analyse des organisations : il ne fournit pas les éléments nécessaires à comprendre le fonctionnement de « l'arrangement centralisé des relations d'échange » qui distingue les organisations d'un marché. Plus généralement, il critique dans la même perspective la vision de la firme développée notamment par Jensen et Meckling, Demsetz, mais on pourrait citer également Hart et Moore, qui tendent à réduire la firme à un « nœud de contrats » (*nexus of contracts*) entre chacun des acteurs au point que les firmes ont pu être qualifiées de « fictions légales ». Selon V. Vanberg, les organisations ne peuvent être comprises et autonomisées qu'à condition de se placer non pas au niveau des avantages directement en jeu dans chaque échange particulier, mais au niveau d'un accord contractuel fondateur entre les participants sur les règles de fonctionnement

même de l'organisation dans le cadre desquelles pourront se dérouler les échanges. C'est en ce sens que l'on peut parler, avec James Coleman, de « *corporate actors* » dont l'existence, si on peut utiliser le mot ici, est garantie par une « constitution » définissant un engagement partagé à suivre des règles choisies par chacun des membres.

On peut alors remarquer que le mécanisme de marché comme mode de régulation de la société a la faveur de l'auteur non pas en tant que procédé exploratoire comme chez Hayek mais parce que, dans sa définition étendue, il permet de multiplier les occasions et la diversité des relations « constitutionnelles » et, plus largement, les participations à des groupes organisés.

Il reste à l'auteur à lever un double obstacle interne à son analyse pour parvenir à achever de fonder sa représentation d'un ordre social dont progressivement il apparaîtrait qu'il est plus souhaitable qu'actuel : le premier tient de nouveau à la question récurrente de la liberté et du type de choix qu'engage l'acceptation de règles constitutionnelles ; le second à la nature de la connaissance nécessaire à la construction de telles règles. Conscient de la double illusion inhérente à l'idée d'échange libre et mutuellement avantageux qui est sous-jacente à la théorie économique ordinaire (il cite au passage le texte de Hume qui, évoquant la liberté de choisir son pays pour un paysan pauvre, la compare à celle d'un passager embarqué de force sur un navire qui pourrait librement sauter par-dessus bord), l'auteur propose de déplacer cette question en comparant les organisations et, plus précisément ici, les régimes politico-économiques à l'aune du coût d'en sortir : pour lui, le système libéral de marché est sans nul doute le moins mauvais selon ce critère. Dans le même ordre d'idées, reprenant la question posée par Buchanan de « *l'ignorance (des acteurs) concernant le fonctionnement des règles sociales* », il refuse l'idée d'un recours à des experts, pour prôner un système de règles qui favorise la diffusion d'informations concernant le fonctionnement des règles. Au terme de son cheminement, l'ouvrage est certes parvenu à convaincre de la nécessité d'introduire dans l'analyse des choix, celles des conditions du choix et des règles qui contribuent à les fonder. Il n'est pas certain que le « *contrarian liberalism* » qui a le mérite de réintégrer ordre politique et ordre économique fournisse une solution satisfaisante, ni d'un point de vue empirique, ni d'un point de vue politique.

Jérôme BOURDIEU

INRA, Paris

\*

\* \*

*Jerker NILSSON et Gert VAN DIJK (eds) : Strategies and Structures in the Agro-food Industries.*

Assen, Pays-Bas, Van Gorcum, 1997, 277 p.

Édité par deux spécialistes des organisations coopératives, cet ouvrage collectif est issu d'un séminaire qui a réuni en avril 1995, à l'Institut européen pour les études appliquées en management de Bruxelles, des spécialistes intéressés par les changements structurels et institutionnels dans le secteur de l'alimentation.

L'ouvrage prétend donner non seulement une image de ces changements mais également expliquer leurs causes générales et particulières, ainsi que leurs implications, d'un point de vue d'économistes comme de gestionnaires. A la lecture des seize textes qui le composent deux sujets apparaissent nettement : le premier (et le